

Quels sont les avantages ?

- ➔ Pour le cycliste :
 - trajet plus court et plus direct
 - trajet évitant les grands axes de circulation
 - meilleure lisibilité et continuité des itinéraires
 - accès facilité aux quartiers.
- ➔ Pour les autres usagers :
 - meilleure sécurité grâce à la réduction de la vitesse des véhicules motorisés
 - meilleure visibilité réciproque des usagers de la route.

➔ Cela a-t-il déjà été testé ?

Déjà largement expérimenté en France (Lille, Bordeaux, Grenoble, Nantes, Strasbourg...) et à l'étranger, le double-sens cyclable a démontré son efficacité en terme de sécurité : Automobilistes et cyclistes se voient mutuellement et ont ainsi tendance à ralentir pour se croiser. La prudence s'impose aux traversées et aux entrées/sorties des double-sens.



- ➔ Comme le préconise l'Etat, les critères pour ne pas passer en double-sens cyclable sont davantage un trafic automobile trop important (vitesse, fréquence) que la largeur de la voirie.

Pourquoi ces évolutions ?

- ➔ Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté urbaine de Dunkerque vise à « mieux partager l'usage de la voirie ».

Aujourd'hui, le Code de la route évolue en ce sens pour une meilleure cohabitation des usagers de la route, de la ville. Il s'agit de concilier en un même lieu circulation, sécurité routière, vie locale et protection de l'environnement.

La Communauté urbaine de Dunkerque en partenariat étroit avec les villes met donc en œuvre ces principes à travers notamment le développement des double-sens cyclables.

Pour en savoir plus :

www.dunkerquegrandlittoral.org
www.maison-environnement.org
www.droitauvelo.org
www.certu.fr

Dunkerque
Grand Littoral
 COMMUNAUTÉ URBAINE

Double-sens cyclable

pour un meilleur partage de la voirie

POLITIQUE
transports
 et **mobilité**



Agissons aujourd'hui
 pour construire
 durablement demain

Dunkerque
Grand Littoral
 COMMUNAUTÉ URBAINE



